



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2020 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 février 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 février 2020 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Alain CHASSAGNE, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Michel COUPERIER à Bernard GARCIA
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Claude GOUILLON-CHENOT à Hélène BOUDON
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Carine BRODIN

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Stéphanie BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

50

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

56

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-570 du 10 décembre 2019, autorisant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Peschadoires – Thiers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-571 du 11 décembre 2019, autorisant les adhésions des Communes de Lezoux et de Saint-Jean d'Heurs au Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération de Thiers/Peschadoires à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°19-022242 du 18 décembre 2019, autorisant la modification des statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et constate les conséquences de la modification de ses compétences sur le Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération de Thiers/Peschadoires se transformant par la composition de ses membres en Syndicat Mixte ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne en date du 30 janvier 2020 sollicitant l'entrée au Syndicat des Transports des 29 communes au 1^{er} février 2020, outre Thiers, déjà membre ;

Vu la délibération du Syndicat des Transports, en date du 31 janvier 2020, acceptant les 29 Communes de Thiers Dore et Montagne au 1^{er} février 2020, outre Thiers, déjà membre ;

Vu la délibération du Syndicat des Transports en date du 31 janvier 2020 relative à la modification statutaire.

Le rapporteur rappelle la nécessité de réaliser une modification statutaire pour organiser les compétences et le fonctionnement du Syndicat mixte.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification statutaire proposée,
- **Donne** pouvoir au Président pour notifier la décision.

TOTAL VOTANTS : 56	Conseillers présents : 51	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56	Pour : 56	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

